

Les actions phares à déploiement territorial

Enfance

DEVELOPPER LA PSYCHIATRIE PERINATALE

- Développer des consultations (maternités - services de pédopsychiatrie)
- Développer le travail en réseau (CPP de Langres, service de la PMI, Staffs...)

PREVENIR ET COORDONNER LA PRISE EN CHARGE DES PHOBIES SCOLAIRES

- Développer les thérapies familiales
- Développer les conventions avec l'éducation nationale (type SAPAD)

Adolescence

PREVENIR LA CRISE SUICIDAIRE ET DEVELOPPER LE DISPOSITIF D'ACCUEIL EN URGENCE

- Mettre en place ou développer des consultations post suicide < 1 mois (Parallèlement au développement de la capacité d'hospitalisation des 11-18 ans et de l'accueil en urgence sur Dijon)

DEVELOPPER UN RESEAU DE SOINS POUR LA PRISE EN CHARGE DES TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

- Organiser le réseau sur l'ensemble du territoire 21-52

Transition vers la psychiatrie de l'adulte

Les actions phares à déploiement territorial

Adultes

METTRE EN ŒUVRE UNE PRISE EN CHARGE PRÉCOCE DES PSYCHOSES

- Développer le Centre d'Intervention Précoce pour Psychoses (CIPP-Dijon), en créant des antennes CIPP partenaires sur le territoire

AMÉLIORER L'ACCUEIL EN URGENCE (DONT CRISE SUJUDAIRE) ET PRÉVENIR LES HOSPITALISATIONS

- Créer une unité de soins de crise (orienté TS) au CHU
- Renforcer la prise en charge de courte durée (UMAHCO-Chartreuse)

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES TROUBLES DE L'HUMEUR ET TROUBLES ANXIEUX

- Étudier les portes d'entrée dans le parcours (adressage, 1^{er} recours,...)
- Engager une réflexion pour la coordination avec les médecins généralistes

ACCOMPAGNER LA REINTEGRATION DES PERSONNES ATTEINTES DE SCHIZOPHRENIE

- Engager des projets de logements accompagnés (Langvic, Chaumont,...)
- Développer l'accueil en dispositif alternatif à l'hospitalisation spécifique ou handicap psychique

ANIMER ET COORDONNER LA FILIÈRE ADDICTOLOGIE SUR LE TERRITOIRE

- Poursuivre la structuration de l'offre sur Semur et Langres
- Élargir la Fédération Médicale Inter Hospitalière d'Addictologie à d'autres structures du territoire 21-52

SOUTENIR LES SECTEURS DANS LA PRISE EN CHARGE DES SOINS SANS CONSENTEMENT

- Promouvoir la création d'une Unité pour Malades Difficiles (UMD) ou Unité de Soins Intensifs Psychiatrique de territoire (USIP)

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNES ÂGÉES ATTEINTES DE TROUBLES PSYCHIQUES

- Engager des projets de télé-psychiatrie en réseau avec les EHPAD
- Développer les liens avec les MAIA départementales

AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRISE EN CHARGE SOMATIQUE ET L'ACCÈS AUX CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

- Développer des dispositifs de télé-médecine

AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRISE EN CHARGE BUCCO-DENTAIRE

- Créer une Fédération Inter Hospitalière d'odontologie

DEVELOPPER LA RECHERCHE EN SANTE MENTALE

- Créer une fédération de recherche en santé mentale